

[Le bilan des 5 ans / 6] Violences sexistes : les moyens n'y sont pas

Le média social – 24/03/2022

À l'aube de sa fin de mandat, l'heure est à l'état des lieux de l'action d'Emmanuel Macron sur quelques grandes priorités en matière sociale et médico-sociale. Quel est le bilan de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes ? C'est le sujet de ce 6e volet de notre série, qui montre que faute de moyens, les avancées demeurent insuffisantes.

Éléonore, 27 ans, Murielle, 56 ans, ou Lisa, 45 ans, font partie des 25 femmes qui ont été assassinées en France par leur conjoint ou ex, depuis le début de l'année 2022, selon le décompte macabre - mais nécessaire - de [#NousToutes](#).

Face à cette litanie, le collectif féministe, qui a dénombré 113 féminicides en 2021, réitère sa demande à l'État de « *déployer des moyens à la hauteur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles* ».

Un Grenelle dédié

Il y a 5 ans, le Président de la République Emmanuel Macron avait déclaré l'égalité femmes-hommes grande cause du quinquennat ; « *la lutte contre les violences faites aux femmes en constitue le premier pilier* », rappelle Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

Quelque 213 000 femmes sont victimes, chaque année, de violences commises par leur conjoint ou ex (*). C'est dans ce contexte que le [Grenelle des violences conjugales](#), lancé le 3 septembre 2019, a réuni toutes les parties prenantes - soit 4 550 participants - autour de cette question.

46 mesures issues du Grenelle

Une initiative saluée par l'ensemble des associations du secteur, et qui a participé, parallèlement au mouvement #MeToo, à la prise de conscience chez le grand public du drame endémique des violences conjugales, ainsi qu'à la mise en réseau d'acteurs qui s'ignoraient parfois (associations spécialisées, forces de l'ordre, magistrats, professionnels de santé, etc.).

Ce symposium a accouché d'une série d'objectifs gouvernementaux.

« Nous avançons rapidement dans l'exécution des 46 mesures issues du Grenelle des violences conjugales : 38 des 46 mesures qui en sont issues sont totalement réalisées à ce jour, auxquelles s'ajoutent cinq des six mesures supplémentaires annoncées par le Premier ministre le 10 juin 2021 », se félicitait, mi-janvier, Élisabeth Moreno.

« Toutes ces mesures permettront de toujours mieux repérer, protéger et accompagner les victimes de violences ainsi que leurs enfants », ajoutait la ministre.

Quatre lois

Ces avancées s'inscrivent notamment dans le code pénal : quatre lois visant la protection des victimes de violences sexistes et sexuelles ont été adoptées au cours du quinquennat. Elles ont permis, par exemple, [la mise en place du bracelet anti-rapprochement \(BAR\)](#), ce système de géolocalisation en temps réel de l'auteur de violences et de la victime, ou encore l'organisation de l'accompagnement des enfants par un tiers de confiance pour l'exercice du droit de visite et d'hébergement en cas de danger.

Autre nouveauté, l'accessibilité, 24h/24h, 7 jours sur 7, y compris pour les femmes en situation de handicap, [du 3919](#), ce numéro d'écoute, d'information et d'orientation spécialisée pour les femmes victimes.

Une prise en charge pour les auteurs

D'autres engagements concernent plus directement le secteur médico-social et le travail social. Les associations du secteur ont ainsi été mobilisées sur ce qui représentait jusqu'à présent un angle mort de la politique de lutte contre les violences conjugales : la prévention du passage à l'acte et de la récurrence des auteurs.

S'inspirant d'expériences d'avant-garde éparses, le gouvernement a quadrillé le territoire avec [trente centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales \(CPCA\)](#) proposant un accompagnement psychothérapeutique et médical, une recherche de places d'hébergement, et un accompagnement socioprofessionnel dans certains cas.

6 000 personnes depuis 2020

« Notre dispositif départemental "Mots pour maux" existait depuis 1994, car notre conseil d'administration a toujours considéré que pour éradiquer la violence, il fallait aussi traiter les auteurs », rappelle Claire Robert-Haury, directrice de l'association de réinsertion sociale du Limousin (ARSL), qui pilote et coordonne désormais le dispositif national pour « un partage des bonnes pratiques entre les différentes structures » et la possibilité « d'adapter l'offre de prise en charge des auteurs de violences ».

Ces 30 centres, fréquentés par plus de 6 000 personnes depuis 2020, sont également « *ouverts aux volontaires* », se félicite la Fédération nationale des associations et centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (Fnacav), qui gère [une ligne d'écoute](#) pour les auteurs de violences.

Des crédits augmentés

Ces centres régionaux étaient initialement dotés d'un budget de 156 000 euros chacun, financé par le Ministère d'Élisabeth Moreno... au grand dam des associations féministes.

Le gouvernement vient d'augmenter de 28 % leurs crédits avec un budget passant de 4,8 millions d'euros en 2021 à 6,1 en 2022.

Des formations en développement

Parallèlement, sous l'impulsion de la mission interministérielle en faveur de la protection des femmes victimes de violences (Miprof), les professionnels du secteur se forment et montent en compétences.

Dernier exemple, celui des spécialistes de l'addiction : [des référents violences conjugales](#) ont été désignés dans 400 des 530 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) et centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (Caarud) du territoire.

De plus en plus d'intervenants sociaux

« Ces référents n'ont de sens que s'ils sont sensibilisés et formés », a rappelé Élise Riva, cheffe du bureau de la prévention des addictions du ministère des solidarités et de la santé. C'est désormais chose faite pour 250 d'entre eux.

La présence des travailleurs sociaux se développe par ailleurs dans les commissariats et gendarmeries où les [intervenants sociaux](#) - dont les affaires de violences conjugales constituent une part très importante du quotidien - se sont multipliés et devraient atteindre le chiffre de 600 d'ici 2025, contre près de 400 aujourd'hui.

Changer d'échelle

Ces initiatives déçoivent néanmoins par leur manque d'ambition. « Les intervenants sociaux sont encore trop peu nombreux et couvrent des zones trop importantes », rappelle Laura Slimani, responsable des programmes hébergement et précarité à la Fondation des Femmes.

« De la même façon, de plus en plus de travailleurs sociaux sont formés, mais l'acculturation et les changements de pratique sont trop lents : il faudrait aujourd'hui changer d'échelle », préconise-t-elle.

Des résultats décevants

Et intégrer par exemple, dans leur formation initiale, des modules qui soient évalués. « Le Grenelle a été positif en termes de mobilisation des associations, mais au niveau des résultats, c'est décevant », lâche Danielle Bousquet, présidente de la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF), soit 104 structures réparties dans l'Hexagone.

« Aucune réforme structurelle d'envergure n'a été mise en place, contrairement à ce qu'a fait l'Espagne depuis 2004 ». Qui a enregistré 55 féminicides en 2019, soit bien moins que la France.

« Les chiffres ne sont pas bons »

Pour mettre à l'abri et sécuriser les femmes victimes de violences, le gouvernement a pourtant souhaité créer 2 000 places d'hébergement dédiées de 2019 à 2021, et en annonce [1 000 autres en 2022](#), pour arriver à près de 9 000. Un effort salué par les associations, mais qui reste

« *insuffisant* » pointe Françoise Brié, directrice générale de la Fondation nationale solidarité femmes, gérant le 39-19 et fédérant 73 associations spécialisées.

En 2020, le Haut Conseil à l'égalité considérait dans un [rapport](#) que, pour répondre à la demande, 20 000 places d'hébergement spécialisé pour les femmes victimes de violences et leurs enfants étaient nécessaires. « *Les chiffres ne sont pas bons* », martèle Laura Slimani.

Trop de femmes sans réponse

Quatre femmes sur 10 victimes de violences, qui appellent le 115, ne reçoivent pas de réponses. Et parmi les autres, seules 12 % obtiennent une place dans un lieu d'accueil, avec un accompagnement spécialisé, indique le dernier rapport de la Fondation des femmes.

« *Beaucoup trop de femmes victimes de violences sont hébergées dans des hôtels sociaux sans accompagnement, ce qui est le meilleur moyen de retourner chez son conjoint violent* », regrette Laura Slimani.

Des places sous-financées

Sans compter que ces lits, sous-financés, « *ne permettent pas de proposer un accompagnement spécialisé* », déplore Marine Malberg, chargée de mission sur les droits des femmes, les femmes victimes de violences et la prostitution à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

En 2020, 750 des 1 000 places créées étaient financées via l'allocation logement temporaire (ALT - soit 11 euros par jour et par personne), les places d'hébergement n'étant financées qu'à hauteur de 25 euros par jour.

Un coût réel de 40/50 €

Avec la deuxième vague de créations de places (535 en centres d'hébergement et 465 en ALT), les budgets ont été revus à la hausse, avec un prix de journée à 33 euros (37 en Ile-de-France et en Outre-mer), et à 22 euros en moyenne en ALT, « *enfants compris, et sans rétroactivité* », pointe-t-elle.

Or, le coût réel d'une place spécialisée (non mixte, sécurisée, accueillant exclusivement des femmes victimes de violences et avec un accompagnement adapté) « *s'élève plutôt à près de 40 à 50 euros par jour* », détaille Marine Malberg. Une situation qui pousse les structures à partir à la recherche de cofinancements.

Des moyens insuffisants

Car le nerf de la guerre est bien là : dans les moyens, qui manquent. « *La ministre actuelle est très à l'écoute, mais l'augmentation de son budget n'est pas significative, cela montre à quel point ce dossier n'est pas suffisamment pris en charge*, pointe Danielle Bousquet. *Les moyens ne sont pas mis pour répondre aux besoins* ».

Le budget du secrétariat d'État à l'Égalité, passé de 29,6 millions d'euros en 2017 à 50,6 millions en 2022, reste le plus petit du gouvernement. Et même si les moyens alloués à la cause traversent différents ministères, leur addition aboutit à une enveloppe d'environ 400 millions d'euros, selon la ministre Élisabeth Moreno dans un entretien au journal *Le Monde* du 27 juillet 2021.

Prévenir les stéréotypes de genre

En Espagne, le seul budget du ministère de l'Égalité s'élève à 450 millions d'euros, tandis que les moyens alloués en 2020 à la lutte contre les violences conjugales atteignaient les 748 millions d'euros, indique un rapport du Centre Hubertine Auclert.

Ce manque de moyens français explique aussi les déficits en matière d'accompagnement [des enfants covictimes](#) ou une prévention quasi-inexistante sur les stéréotypes de genre.

Un système

Or, « *les violences font partie d'un système qui ne peut être déconnecté de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes* », martèle Marie Cervetti, ancienne directrice de l'association FIT - Une femme un toit - accueillant de jeunes femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles.

Pour tenter d'y remédier, le Premier ministre a lancé cette année une semaine de sensibilisation à l'égalité entre les filles et les garçons dans chaque établissement scolaire, aux alentours du 8 mars. Une brique, alors qu'un édifice reste à construire.

(* selon l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » 2012-2019 (INSEE-ONDRP-SSMSI).

Féminicides : une baisse en 2020

En 2019, 146 femmes - chiffre le plus élevé depuis 2012 - ont été assassinées par leur conjoint ou ex en France. **En 2020, année du confinement, le nombre de féminicides s'est élevé à 102.**

S'il reste très important, ce chiffre est clairement en baisse. Comment l'expliquer ? Il pourrait être lié « *à la difficulté probable, pour les couples, de se séparer durant les périodes de confinement* », avance Leïla Benaddou, chargée de mission à l'observatoire national des violences faites aux femmes de la Miprof. Or, *cette période est particulièrement à risques pour les violences* ».

Un deuxième élément pourrait permettre d'expliquer cette baisse. « *Les interventions à domicile des forces de l'ordre ont augmenté suite aux recommandations du ministre de l'Intérieur, reprend Leïla Benaddou. Cela a pu empêcher certains passages à l'acte* ». Ce qui fait dire à la Fondation des femmes que **les féminicides ne sont pas une fatalité.**

Pour aller plus loin :

- La [Lettre de l'Observatoire des violences](#) faites aux femmes de la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof).
- « Où est l'argent pour l'hébergement des femmes victimes de violences ? », [rapport 2021](#) de la Fondation des Femmes.
- Vigilance égalité : publication du [premier tableau d'indicateurs](#) sur les violences conjugales du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, juin 2021.
- « Les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales en Espagne : regards croisés avec la France », [rapport](#) du Centre Hubertine Auclert, novembre 2020.

À lire également

- [Violences intrafamiliales : un décret renforce l'effectivité des droits des victimes](#)
- [Violences conjugales : mieux protéger les enfants victimes](#)
- [Violences conjugales : la réalité virtuelle pour prévenir la récurrence](#)
- [Long format] [Accompagner les auteurs pour aider les victimes](#)
- [Long format] [À l'écoute des enfants exposés aux violences conjugales](#)
- [Long format] [Violences conjugales : une équipe mobile pour accompagner le départ](#)

Pour aller plus loin